

Attribution de temps

S'étant aperçu qu'il allait manquer d'argent, le gouvernement de la Colombie-Britannique a décidé de façon arbitraire de changer la loi, de façon à soutirer de l'argent aux locataires. Sans même présenter de loi à cet égard à l'Assemblée législative, il a annoncé tout bonnement que les locataires ne pourraient plus réclamer comme auparavant le crédit d'impôt à la location dans leur déclaration d'impôt sur le revenu de cette année. Il l'a fait savoir au gouvernement fédéral qui, fidèle comme de coutume à l'alliance libéralo-creditiste, a accepté de collaborer.

C'est à cause de cette arrogance stupide que les députés de l'opposition ont reçu une énorme quantité de lettres, de télégrammes, d'appels téléphoniques, de lettres-télégrammes et de mémoires. Les gens disent tous qu'il faut changer le projet de loi fiscal et que nous devons faire tout ce que nous pouvons pour faire cesser cette folie.

Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Fisher) a déclaré à quelques occasions, tout comme d'ailleurs le ministre d'État chargé des Finances (M. Cosgrove), que la Chambre devait adopter ce projet de loi pour la simple raison qu'elle l'a débattu pendant un certain nombre de jours. C'est comme si, en vertu d'une formule secrète, après avoir étudié une mesure pendant un nombre de jours donné, la Chambre doit nécessairement l'adopter. C'est comme si, peu soucieux d'entendre les doléances que les députés souhaitent formuler en leur propre nom et au nom de leurs commettants, le gouvernement peut tout simplement ne pas tenir compte de la réalité et adopter un projet de loi après «n» jours de débat.

Je rappelle au ministre d'État chargé des Finances que nous n'avons passé que 12 jours, tant à l'étape de la deuxième lecture qu'à celle de l'étude en comité, à examiner les 139 articles de ce projet de loi de 225 pages qui visent à alourdir le fardeau fiscal des Canadiens, alors que notre économie a atteint le creux de la vague. Si je pensais que les impôts annoncés sont justes et équitables et qu'ils traitent tous les Canadiens sur un même pied, je collaborerais sans réserve avec le gouvernement. Nous sommes en train d'étudier un projet de loi fiscal qui est injuste du fait qu'il avantage un groupe de Canadiens et en désavantage nettement un autre. C'est un arnaque de la pire espèce. Je vais exposer trois de ces quatre problèmes évidents.

• (1530)

Rappelons-nous tout d'abord que, l'année dernière, les milliers de Canadiens qui ont gagné plus de \$50,000 n'ont pas versé au fisc un sou d'impôt sur le revenu. Or, aucune disposition dans ce projet de loi ne vient changer quoi que ce soit à cet état de choses. En fait, la situation va empirer cette année. En vertu du projet de loi dont nous sommes saisis, les Canadiens à revenus modestes et moyens devront payer plus d'impôts. Leurs impôts vont augmenter.

M. Young: Il n'y a rien de nouveau à cela.

M. Riis: Et les hauts salariés verront leurs impôts diminuer. Si votre revenu imposable est supérieur à \$24,645, même votre taux d'imposition sera réduit de 3 points de pourcentage. En d'autres mots, le taux d'imposition réel sera ramené de 28 à 25 p. 100, si vous êtes imposé pour un revenu supérieur à \$24,465.

Toutefois, si votre revenu est véritablement élevé, si vous gagnez par exemple aux alentours de \$133,000 par an, votre taux d'imposition sera ramené de 43 à 34 p. 100. Mais si vous êtes un citoyen ordinaire, un homme de la rue, dont les impôts

sont probablement prélevés à la source, votre taux d'imposition demeurera le même, mais du fait de la limitation de l'indexation, votre fardeau fiscal se trouvera alourdi. Les libéraux prétendent que cette mesure est juste et qu'elle est dans l'intérêt bien compris des Canadiens, monsieur le Président.

Prenons un autre article. J'hésite à en aborder l'étude, tant il me paraît scandaleux. On y fait état de la différence entre l'impôt payé par les particuliers et celui payé par les sociétés. M'étant reporté aux données pour l'année 1952, j'ai pu constater que les recettes fiscales fédérales pour cette année-là provenaient dans une proportion de 46 p. 100 de l'impôt des particuliers et de 54 p. 100 de l'impôt des sociétés. En 1962, la situation avait changé. En effet, l'impôt des particuliers comptait pour 60 p. 100 des recettes fiscales fédérales, et l'impôt des sociétés, pour 40 p. 100. En 1980, le gouvernement fédéral doit cette fois 30 p. 100 de ses recettes fiscales aux sociétés et 70 p. 100 aux particuliers canadiens. Ainsi, au fil des années, les rôles ont été complètement inversés. Au fil des ans, la part des impôts fédéraux payés par les contribuables augmente de plus en plus alors que celle des sociétés ne cesse de diminuer. Et chaque fois qu'on en parle aux ministres, ils répondent invariablement que les sociétés paient des impôts, qu'elles paient leur juste part d'impôts.

Je me permet d'en prendre deux parmi nos plus choyées à titre d'exemples: la Banque royale du Canada et la Banque de Montréal. Les gens savent-ils combien ces deux sociétés ont payé d'impôts l'année dernière, deux sociétés qui se débrouillent pas mal puisqu'elles ont réalisé respectivement 330 et 239 millions de dollars de bénéfices avant impôts? Combien d'impôts ont-elles effectivement payés? Aucun, pas un traître sou. Elles n'ont payé aucun impôt bien qu'elles aient réalisé des centaines de millions de dollars de bénéfices. Mais ce n'est pas leur faute. Non, c'est la faute du gouvernement qui a permis aux banques de s'en tirer en pratiquant ce genre d'entourloupette financière.

Nous savons que l'année dernière, qui a pourtant été une année difficile pour les institutions bancaires, les cinq plus grandes banques au Canada ont réalisé des bénéfices de 1.6 milliard de dollars. Et elles ont payé 132 millions de dollars d'impôts, soit un taux d'imposition de 8.1 p. 100, celui d'une personne qui gagne entre \$7,500 et \$8,000 par année. Je trouve que quelque chose ne tourne vraiment pas rond lorsqu'on met la Banque royale du Canada et la Banque de Montréal sur le même pied que les contribuables qui gagnent \$7,500 par année.

Nous sommes en train d'étudier aujourd'hui une mesure qui va influencer sur la vie de tous les Canadiens. Nous avons pu constater que le gouvernement faisait chanter l'opposition lorsqu'il a présenté cette mesure de 6 milliards de dollars en lui disant que nous, de l'opposition, l'empêchions de rembourser les impôts des gens qui ont besoin de cet argent. Ce n'est pas du tout le cas. Nous nous serions montrés beaucoup plus conciliants si les députés de l'arrière-ban avaient collaboré davantage et si le gouvernement nous avait démontré qu'il était disposé à analyser sérieusement cette mesure fiscale, s'il s'était donné la peine d'écouter ce que les particuliers et les groupes avaient à dire. Mais jamais le gouvernement n'a donné le moindre signe qu'il était prêt à collaborer.